



## LISTE DES DÉCISIONS

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Suite à la réunion du conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises :

<b>Délibération n°</b> <i>(le cas échéant)</i>	<b>Examinée le</b>	<b>Objet</b>	<b>Précisions (facultatif)</b>	<b>Décisions</b>
13-2023	20 Avril 2023	Vote du budget 2023	Présentation et vote du budget 2023	Validé à l'unanimité
14-2023		Affectation des résultats de clôture 2022	Présentation de l'affectation des résultats 2022	Validé à l'unanimité